Bruxelles, le 8 novembre 2026

À l'attention de Madame Vanessa Matz
Ministre de la Fonction publique
Présidente du Comité B
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles

Objet : Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'État concernant le régime de maladie (Doc. n° 26-09-897)

Madame la Présidente,

Les organisations syndicales représentatives prennent acte de l'inscription à l'ordre du jour des négociations formelles du Comité B du projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'État concernant le régime de maladie (Doc. n° 26-09-897).

Les organisations syndicales représentatives souhaitent rappeler que la ministre chargée de la Fonction publique a indiqué à reprises que la réforme du régime de maladie devait être envisagée en deux phases indissociables. Selon la ministre, la seconde phase consiste en la mise en place d'une garantie de revenus pour les membres du personnel en incapacité de travail de longue durée.

Les organisations syndicales représentatives estiment que ces deux volets ne peuvent être appréciés de manière cohérente et équilibrée que s'ils sont examinés conjointement. Il nous apparaît impossible d'adopter une position sur la suppression du système actuel de crédit de maladie sans disposer simultanément des modalités concrètes de la garantie de revenus annoncée.

À cet égard, les organisations syndicales représentatives considèrent qu'un système prévoyant un complément de revenu permettant d'atteindre :

- 100 % du traitement durant les 60 premiers jours calendrier d'incapacité de travail ;
- 80 % du traitement du 61e au 180e jour calendrier ;
- 75 % du traitement à partir du 181e jour calendrier ;

doit faire partie intégrante des négociations relatives à la réforme proposée.

Par ailleurs, les organisations syndicales représentatives constatent que le projet soumis à la négociation s'écarte de l'objectif poursuivi par le gouvernement.

Le système actuel accorde chaque année 21 jours de maladie rémunérés aux fonctionnaires. Lorsque ces jours ne sont pas utilisés, ils sont ajoutés au crédit de maladie disponible. Ce crédit constitue une protection essentielle pour de nombreux membres du personnel confrontés à une maladie grave et de longue durée, telle qu'un cancer ou une autre affection lourde.

L'argument selon lequel ces jours seraient accumulés afin de permettre un départ anticipé à la retraite ne correspond plus à la réalité. En effet, la réglementation actuelle prévoit un

plafonnement des jours de maladie accumulés quelques années avant la pension, rendant une telle pratique impossible dans les faits.

Les organisations syndicales représentatives souhaitent également souligner que l'argument fréquemment avancé dans les médias selon lequel cette réforme serait destinée à lutter contre les abus est difficilement compréhensible. Les agents qui abusent du système n'accumulent pas de crédit de maladie puisqu'ils utilisent chaque année leurs 21 jours de maladie. À l'inverse, le projet actuellement proposé semble davantage favoriser les personnes qui utilisent systématiquement leurs jours de maladie que celles qui ont constitué un crédit tout au long de leur carrière.

Les organisations syndicales représentatives demeurent dès lors d'avis que le système actuel présente un équilibre adéquat, en garantissant une protection efficace aux personnes confrontées à une maladie grave tout en limitant naturellement les possibilités d'abus.

Pour ces raisons, les organisations syndicales représentatives demandent que les négociations formelles ne se poursuivent qu'après la présentation complète du dispositif annoncé de garantie de revenus, afin que l'ensemble du projet de réforme puisse être évalué dans sa globalité et sa cohérence.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGSP,	Pour la CSC-Services Publics,	Pour le SLFP,
Gregory Wallez Secrétaire Federal	Xavier Lorent Secrétaire National	Stefaan Slaghmuylder Président National SLFP Finances